



**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)**

**Mise à jour
11-09-06**

SECTEUR SECONDAIRE

**RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES**

VOLLEY - BALL de PLAG E

(Gestion confiée au club VBEX – voir www.vbex.com)

Article 81 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de la F.V.B.Q. sauf les modifications incluses dans cette réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

Article 82 CATÉGORIES

- Catégories d'âge (voir règlements généraux)
- La catégorie de l'équipe (duo) est déterminée par l'âge du plus vieux
- Un joueur peut évoluer dans deux catégories d'âge différentes, mais pas le même jour

Article 83 COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- Les joueurs doivent fréquenter la même école.
- Les équipes sont formées que de deux joueurs, ni plus, ni moins

Article 84 DURÉE DES PARTIES

- Dépendamment du nombre d'équipes, les parties seront de 21 ou de 25 pts.
- Les équipes changent de côté aux multiples de 7 pour les parties de 21 pts et aux multiples de 10 pour les parties de 25 pts.

Article 85 CONTACTS

- Aucune touche sur le premier contact n'est tolérée, ni en réception, ni en balle facile.
- La passe faite en touche pour l'attaquant et qui traverse de l'autre côté n'est pas tolérée.
- La passe faite en manchette pour l'attaquant et qui traverse de l'autre côté est acceptée.
- Le contre compte pour un contact.
- Aucun tip n'est toléré

Article 86 TERRAIN + POSITION

- Le terrain est de dimension 8m x 16m
- Un joueur peut traverser la ligne centrale sans nuire à l'adversaire.
- Il n'y a pas d'erreur de position en autant que les joueurs passent au service à tour de rôle.